TERMES DE REFERENCE

CONSULTANCE POUR LA CONCEPTION DU CURRICULUM DE GESTION DES PARCOURS, LA FORMATION DES FORMATEURS (ToT) ET L'ACCOMPAGNEMENT DES CHAMPS-ÉCOLES AGRO-PASTORAUX (CEAP)

Organisation contractante	**Acted Tchad (en partenariat avec le Fonds Spécial pour l'Environnement – FSE, sous financement du Fonds Vert pour le Climat – FVC / GCF)**
Intitulé du Projet & Activité	Projet SCALE – Activité A2.2.1 : Diffuser les connaissances sur les approches agro-pastorales résilientes au climat / Sous-activité 2.2.1.1 : Consultance en gestion des parcours
Zones d'intervention	Provinces du Ouaddaï, du Sila et du Salamat (République du Tchad) – 50 Champs-Écoles Agro-Pastoraux (CEAP)
Durée & Volume d'effort	Environ 18 mois (à compter de la signature du contrat) pour un volume indicatif de 146 jours-hommes (incluant missions de terrain et coaching à distance et évaluation finale)
Supervision & Validation	Supervision directe : Chef de Projet SCALE (Climate & Environment Project Manager) et Spécialiste en Restauration des Terres | Validation technique : Acted, FSE et Délégation Provinciale de l'Élevage
Type de prestataire éligible	Consultant individuel, cabinet d'études / bureau de consultance, ONG spécialisée, institution de recherche ou groupement de consultants (binôme/équipe pluridisciplinaire) porté par un chef de file

1. CONTEXTE, JUSTIFICATION ET OBJET DE LA MISSION

1.1. Contexte du projet SCALE dans l'Est du Tchad

Dans les provinces sahéliennes et soudano-sahéliennes de l'Est du Tchad (Ouaddaï, Sila et Salamat), les systèmes agro-pastoraux constituent le pilier de la sécurité alimentaire et des moyens d'existence des populations locales, des communautés transhumantes ainsi que des populations déplacées et réfugiées. Toutefois, ces écosystèmes subissent une dégradation accélérée sous l'effet conjugué du changement climatique (irrégularité des pluies, sécheresses récurrentes, vagues de chaleur), du surpâturage, de l'extension des cultures sur les couloirs de transhumance et de l'affaiblissement des règles traditionnelles de gestion concertée de l'espace.

Pour répondre à ces défis structurels, Acted met en œuvre le projet SCALE, financé par le Fonds Vert pour le Climat (FVC / GCF) en partenariat avec le Fonds Spécial pour l'Environnement (FSE). Le projet accompagne directement 50 Champs-Écoles Agro-Pastoraux (CEAP) répartis dans les provinces du Ouaddaï, du Sila et du Salamat, touchant 1 250 ménages (à raison de 25 ménages par CEAP), avec pour cible stratégique la restauration et la gestion durable de 100 000 hectares de parcours naturels et communautaires.

1.2. Objet de la consultance (Activité A2.2.1)

Dans le cadre de l'activité A2.2.1 (« Diffuser les connaissances sur les approches agro-pastorales résilientes au climat »), Acted contractualise un(e) consultant(e) international(e) (ou équipe/groupement porté par un chef de file) présent(e) au Tchad au début de la prestation (L1 et L2), disponible à distance (« on call ») durant le cycle de déploiement (L3.1 à L3.4), puis de retour au Tchad environ un an après L2 pour l'évaluation finale et la révision du kit (L4). La mission poursuit trois (03) objectifs opérationnels :

- Concevoir et faire valider le kit pédagogique complet et culturellement adapté de gestion durable et régénérative des parcours communautaires pour les 50 Champs-Écoles Agro-Pastoraux (CEAP), incluant une variante dédiée aux CEAP de femmes, l'intégration des jeunes et la traduction des supports clés en arabe tchadien (L1) ;
- Former et certifier les formateurs (ToT), en regroupant le Spécialiste en restauration des terres d'Acted, les mobilisateurs communautaires (Chargés et Assistants de mobilisation communautaire) et les agents techniques associés (FSE et services déconcentrés de l'Élevage et de l'Environnement), et accompagner le lancement et la formation des 15 premiers CEAP déjà identifiés dans les provinces cibles (L2) ;

Assurer un accompagnement et un coaching régulier à distance durant quatre trimestres (L3.1 à L3.4), puis conduire la mission d'évaluation finale des CEAP sur le terrain environ un an après L2 afin de finaliser et réviser le kit pédagogique (L4).

2. ÉTENDUE DE LA MISSION, PHASES ET LIVRABLES ATTENDUS

La mission s'étend sur une durée globale d'environ 18 mois à compter de la signature du contrat, pour un volume de travail indicatif de 146 jours-hommes pour l'ensemble de l'équipe (L1 : 44 ; L2 : 30 ; L3 : 48, soit 12 par rapport trimestriel ; L4 : 24). Ces volumes sont indicatifs : ils servent à dimensionner les offres et à apprécier leur réalisme. Les prix sont forfaitaires et fermes par livrable ; aucun paiement n'est calculé sur la base des jours effectivement prestés. Chaque livrable est validé ou commenté par écrit par Acted, après consultation du FSE et de la Délégation de l'Élevage, dans un délai de 10 jours ouvrés après sa réception ; le prestataire intègre les commentaires dans un délai de 5 jours ouvrés. La mission s'articule autour de quatre (04) phases et livrables (L1, L2, L3.1 à L3.4, L4) :

PHASE	CONTENU DÉTAILLÉ DES PRESTATIONS	LIVRABLE ATTENDU	ÉCHÉANCE
Phase 1 : Cadrage, diagnostic terrain et conception pédagogique **(Mission terrain n°1 au Tchad)**	Fusion du cadrage, du diagnostic de terrain et de la conception pédagogique lors de la première mission au Tchad : • Cadrage : Réunion de démarrage avec l'équipe SCALE (Chef de Projet, Spécialiste Restauration des Terres, MEAL, Conseiller Genre) et le FSE ; revue documentaire (document de projet SCALE, étude de préfaisabilité, fichier des activités, cartographie activité 1.2.2.1, cadres pastoraux nationaux) et validation du plan de travail. • Diagnostic participatif de terrain : Descente dans au moins deux (02) des trois provinces cibles (Ouaddaï, Sila, Salamat) ; consultations avec les éleveurs, agro-pasteurs, femmes, jeunes, peuples autochtones, transhumants, réfugiés/retournés, personnes âgées, personnes en situation de handicap et autorités ; identification participative des parcours dégradés, des savoirs endogènes et des contraintes écologiques, foncières et d'accès à l'eau. • Conception pédagogique & Kit complet : Rédaction du curriculum aligné sur le calendrier pastoral annuel, du manuel du facilitateur CEAP (≥ 60 % pratique), des fiches techniques illustrées (adaptées aux publics peu alphabétisés avec traduction en arabe tchadien), du modèle de Plan Communautaire de Gestion des Parcours (PCGP calibré sur ~2 000 ha par CEAP et organisant l'accès échelonné aux points d'eau), des protocoles SIG (WGS84, compatible 1.2.2.1) et de suivi écologique (< 2 h/site, compatible NDVI), ainsi que de la variante dédiée aux CEAP de femmes et de l'intégration des jeunes. • Articulation avec les activités A2.2.2 et A2.2.3 : Cohérence technique et pédagogique du curriculum, des outils CEAP/APFS et des PCGP (~2 000 ha) avec les activités du projet SCALE au Ouaddaï, au Sila et au Salamat : – **Activité A2.2.2** (Appuyer les pratiques pastorales résilientes au climat – notamment 2.2.2.1 Intrants incitatifs pour les APFS) : alignement sur la gestion résiliente des 100 000 ha (50 × 2 000 ha), les consultations communautaires sur les appuis incitatifs,	**L1 – Note de cadrage méthodologique et plan de travail détaillé ;** **Rapport de diagnostic participatif des parcours et besoins en formation ;** **Kit pédagogique complet et validé (version initiale)**	**Au plus tard S8 (validation Acted et FSE comprise)**

	l'utilisation et la gestion des intrants/appuis (parcs mobiles, semences de cultures fourragères / aliments alternatifs, kits de démarrage, cash for work), la production fourragère et les initiatives de moyens d'existence pour les femmes (dont les CEAP dédiés aux femmes), les jeunes, les réfugiés et les personnes en situation de handicap ; – **Activité A2.2.3** (Réhabilitation de points d'eau à petite échelle et d'infrastructures communautaires – 2.2.3.1 & 2, 2.2.3.2 et 2.2.3.3) : articulation avec l'identification et la priorisation participatives des zones pour les points d'eau à petite échelle et les installations de stockage du fourrage en lien avec les plans de pâturage (2.2.3.1 & 2, avec inclusion des femmes, personnes âgées et personnes en situation de handicap), la prise en compte des infrastructures hydrauliques réhabilitées (2.2.3.2 : forages solarisés avec abreuvoirs pour le bétail, seuils d'épandage des eaux, hafirs améliorés), et l'appui à la négociation de l'accès/utilisation des points d'eau pour réduire les conflits, la structuration/formation des comités d'exploitation et de maintenance (avec au moins 20 % de femmes et 100 % des femmes ciblées formées), la gestion des infrastructures communautaires de stockage du fourrage et l'élaboration de cas d'affaires pour la durabilité (2.2.3.3). • Validation technique : Soumission du kit complet (note de cadrage, rapport de diagnostic et kit pédagogique) pour validation technique.		
Phase 2 : Formation des formateurs (ToT) **+ formation des 15 premiers CEAP identifiés** **(Présence au Tchad – puis départ du pays)**	• Organisation et animation des sessions de Formation des Formateurs (ToT) au profit de l'équipe terrain (Spécialiste Restauration des Terres, mobilisateurs communautaires d'Acted et agents techniques associés FSE/Élevage/Environnement), incluant une immersion pratique de 2 jours sur un parcours réel, des tests pré- et post-formation et une évaluation pratique observée. • Accompagnement opérationnel et supervision directe de la formation et du lancement des 15 premiers CEAP (préalablement identifiés et convoqués par Acted dans les provinces cibles), permettant aux formateurs formés de coanimer les séances pratiques sous la supervision du consultant. • Remise du rapport de ToT et de lancement des 15 premiers CEAP (analyse des pré/post-tests, liste des formateurs certifiés, compte rendu du lancement des 15 CEAP).	**L2 – Rapport de formation ToT, analyse des évaluations et liste des facilitateurs certifiés et le PV de lancement des 15 CEAP**	**Au plus tard S14**
Phase 3 : Accompagnement à distance des formateurs et suivi à distance des CEAP (les 35 restants)	Dispositif d'appui-conseil et de coaching à distance (« on call ») découpé en quatre (04) rapports trimestriels (L3.1, L3.2, L3.3 et L3.4) couvrant le déploiement des 50 CEAP : • Animation de sessions régulières de coaching à distance (au moins 2 sessions par mois) au profit des formateurs et équipes provinciales (Ouaddaï, Sila, Salamat). • Relecture technique, commentaires et validation à distance des Plans Communautaires de Gestion des Parcours (PCGP) élaborés par les CEAP ainsi que des données cartographiques SIG et de suivi écologique. • Remise d'un rapport trimestriel structuré à chaque fin de trimestre (L3.1 à L3.4) contenant au minimum : (i) le nombre et les comptes rendus des sessions de coaching tenues ; (ii) la liste des plans de gestion relus et commentés ; (iii) l'analyse des difficultés rencontrées par les formateurs sur le terrain et les réponses techniques apportées.	**L3 – 4 rapports trimestriels (L3.1, L3.2, L3.3, L3.4)**	**Trimestres suivant L2 :** • **L3.1 : Fin T1** • **L3.2 : Fin T2** • **L3.3 : Fin T3** • **L3.4 : Fin T4**

Phase 4 : Évaluation finale des CEAP et révision finale du kit **Mission de retour au Tchad (après validation de L3.4, environ 1 an après L2)**	Mission de retour au Tchad après validation de L3.4, environ un (01) an après la fin de L2, pour conduire l'évaluation finale de la mise en œuvre des CEAP sur le terrain (observation directe d'un échantillon représentatif d'au moins 6 séances CEAP réparties dans les 3 provinces : Ouaddaï, Sila et Salamat, entretiens avec les comités de gestion, bénéficiaires, femmes, jeunes, peuples autochtones, FSE et services techniques). • Capitalisation des retours d'expérience du premier cycle complet et révision finale du kit pédagogique (curriculum, manuel du facilitateur, fiches illustrées en arabe tchadien, modèle de PCGP et protocoles de suivi). • Remise du kit pédagogique révisé (version finale définitive) et du rapport final d'évaluation et de mission.	**L4 – Rapport final de mission et kit pédagogique final validé**	**Au plus tard M18**

3. EXIGENCES TECHNIQUES ET STANDARDS MINIMAUX DE MISE EN ŒUVRE

3.1. Exigences techniques minimales de mise en œuvre

Le prestataire dispose d'une autonomie méthodologique dans la structuration de son approche, sous réserve du respect strict et cumulatif des exigences minimales suivantes (les exigences 1 à 8 sont des engagements obligatoires du prestataire ; les indicateurs de l'exigence 9 sont des cibles) :

- **1. Ancrage local et validation institutionnelle :** Le curriculum doit impérativement partir des pratiques pastorales et agro-pastorales existantes et éprouvées localement (mise en défens traditionnelle/concertée, calendriers pastoraux saisonniers, parcage tournant du bétail, accords sociaux sur les couloirs de transhumance et aires de repos). Il est co-construit avec le Spécialiste en restauration des terres du projet SCALE et formellement validé avec le FSE et la Délégation Provinciale de l'Élevage.
- **2. Contenu technique minimal et séquençage :** Le curriculum doit couvrir au minimum six (06) blocs thématiques essentiels : (i) écologie des parcours sahéliens et dynamique de la végétation ; (ii) Stratégies régénératives et gestion pastorale durable : mise en œuvre de la Régénération Naturelle Assistée (RNA) des ligneux fourragers, techniques de parcage tournant / fumure organique pour la fertilisation des sols, restauration mécanique et biologique des sols dégradés, production fourragère (cultures fourragères adaptées, banques fourragères), fauche et conservation du fourrage (fenaison, ensilage, bottelage), et gestion rationnelle de la charge animale (capacité de charge et rotation des pâturages) ; (iii) planification foncière et sociale concertée ; (iv) gouvernance communautaire et maintenance des points d'eau pastoraux ; (v) prévention et gestion pacifique des conflits d'usage ; et (vi) articulation avec les services techniques et vétérinaires. L'ensemble des modules doit être séquencé selon le calendrier pastoral annuel (saison sèche froide, saison sèche chaude, saison des pluies / transhumance).
- **3. Approche pédagogique et accessibilité linguistique :** L'approche d'apprentissage des CEAP doit consacrer au moins 60 % du temps aux exercices pratiques, observations de terrain et expérimentations participatives (AESA pastoral). Les fiches et supports visuels doivent être conçus pour être parfaitement lisibles et exploitables par des publics peu ou non alphabétisés, avec une traduction rigoureuse des messages clés et lexiques techniques en arabe tchadien.
- **4. Modalités des Formations de Formateurs (ToT) et lancement des 15 premiers CEAP :** Chaque session de Formation des Formateurs (ToT) est limitée à 25 participants maximum et comprend obligatoirement 2 jours complets d'immersion pratique sur un parcours réel, complétés par la coanimation supervisée des 15 premiers CEAP lors de L2. Des tests d'évaluation des connaissances sont administrés avant (pré-test) et après (post-test) la formation, complétés par une évaluation pratique observée. La présence continue d'un formateur principal parfaitement francophone est exigée pendant toute la durée de chaque session
- **5. Suivi-accompagnement à distance et évaluation finale : Durant le déploiement des CEAP (L3.1 à L3.4), le prestataire assure au moins 2 sessions de coaching à distance par mois au profit des formateurs et des**

équipes provinciales, la relecture et la validation technique à distance des Plans Communautaires de Gestion des Parcours (PCGP) élaborés par les CEAP (dont au moins 5 plans modèles commentés en détail), et la remise de 4 rapports trimestriels. Lors de la mission finale (L4), il observe et évalue au moins 6 séances CEAP réparties dans les 3 provinces (Ouaddaï, Sila, Salamat).

- **6. Gestion des données SIG, suivi écologique et confidentialité :** Toutes les données spatiales et cartes produites doivent être livrées au format Shapefile (.shp) ou GeoPackage (.gpkg), projetées dans le système de référence WGS84 (EPSG :4326), et pleinement compatibles avec le référentiel cartographique de l'activité 1.2.2.1 du projet SCALE. Le protocole de suivi écologique participatif des parcours doit pouvoir être exécuté en moins de 2 heures par site et rester méthodologiquement compatible avec le suivi satellitaire NDVI conduit par l'équipe MEAL d'Acted. Strictement aucune donnée collectée dans le cadre de la mission ne peut être utilisée ou diffusée en dehors du projet.
- **7. Genre, jeunesse, inclusion et cohésion sociale :** Une variante dédiée du curriculum doit être développée pour les CEAP composés exclusivement ou majoritairement de femmes (axée notamment sur l'élevage des petits ruminants, la santé animale de base et l'hygiène du bétail, la production/conservation fourragère de proximité et la gouvernance inclusive) et validée par le Conseiller Genre du projet. Le curriculum doit également intégrer des modules et activités spécifiques favorisant l'insertion et le leadership des jeunes (auxiliaires communautaires d'élevage/santé animale, fauche et commercialisation du fourrage, suivi écologique participatif). Enfin, les outils de planification doivent traiter explicitement l'accès équitable aux ressources pastorales et vétérinaires pour les réfugiés, les retournés, les éleveurs transhumants et les peuples autochtones.
- **8. Sauvegardes environnementales (FVC) :** En conformité avec les sauvegardes environnementales et sociales du Fonds Vert pour le Climat (FVC), aucune activité de parcours, de fauche ou d'aménagement ne doit être planifiée à l'intérieur des aires protégées ni sur des sites culturels ou sacrés. L'introduction ou la promotion de toute espèce fourragère exotique envahissante est strictement proscrite.
- **9. Indicateurs cibles : à l'issue de la mission, le prestataire vise les indicateurs suivants (cibles de performance, et non motifs de rejet ou de pénalité) :** (i) au moins 80 % des participants aux ToT certifiés ; (ii) une progression moyenne d'au moins +30 points entre le pré-test et le post-test ; et (iii) 100 % des CEAP convoqués effectivement animés par des facilitateurs formés et certifiés avant la fin du contrat.

3.2. Obligations d'Acted

Pour permettre la bonne exécution des prestations dans les délais impartis, Acted s'engage à :

- Identifier, structurer et convoquer les 15 premiers Champs-Écoles Agro-Pastoraux (CEAP) dans les provinces cibles avant le démarrage de L2 (à l'issue de L1, au plus tard S8) ;
- Mobiliser les participants aux sessions de Formation des Formateurs (ToT) ainsi que l'appui des équipes provinciales (mobilisateurs communautaires et relais locaux) pour faciliter l'accès aux communautés et l'interprétariat vers les langues locales ;
- Mettre à disposition la documentation de référence du projet SCALE (étude de préfaisabilité, matrice des activités A2.2.2 et A2.2.3, données cartographiques de l'activité 1.2.2.1, cadres de suivi MEAL/NDVI) et assurer la coordination avec le FSE et les services techniques déconcentrés ;
- Prendre en charge les frais liés aux participants aux formations (ToT et CEAP) : transport, per diem et, le cas échéant, location de salle.

4. PROFIL DU PRESTATAIRE ET QUALIFICATIONS DE L'ÉQUIPE D'EXPERTS

La mission peut être assurée par un consultant individuel, seul ou avec des experts associés, ou par un cabinet d'études, une ONG spécialisée, une institution technique ou un groupement de consultants, disposant d'une

solide expérience opérationnelle en Afrique sahélienne. Les profils ci-dessous sont attendus et évalués dans la rubrique Équipe de la grille d'attribution (section 6.2) ; seule l'expérience minimale de 7 ans du chef de mission est un critère éliminatoire (section 6.1). Un même expert peut couvrir plusieurs profils.

POSTE / RÔLE CLÉ	QUALIFICATIONS, EXPÉRIENCES ET COMPÉTENCES ATTENDUES
Chef de Mission / Expert Principal en Gestion des Parcours et Pastoralisme	• Diplôme supérieur (Master / Bac+5 ou Doctorat), ou expérience équivalente, en Pastoralisme, Zootechnie, Écologie des Parcours, Agro-économie, Gestion des Ressources Naturelles ou domaine connexe. • Minimum 7 ans d'expérience avérée dans la gestion communautaire des parcours, l'hydraulique pastorale et la résilience climatique en Afrique pastorale/sahélienne (une expérience au Tchad, notamment dans l'Est, est un atout majeur). • Solide maîtrise des approches participatives de sécurisation foncière pastorale et de prévention des conflits. • Excellente maîtrise du français (parlé et écrit) indispensable.
Expert(e) en Ingénierie Pédagogique & Approche Champs-Écoles (CEAP / FFS)	• Diplôme universitaire (Bac+4 / Master minimum) en Sciences de l'Éducation, Vulgarisation Agricole/Pastorale, Développement Rural ou Sociologie. • Minimum 5 ans d'expérience dans la conception de curricula participatifs (méthodologie Champs-Écoles Paysans/Agro-Pastoraux), de supports illustrés pour publics peu alphabétisés et l'animation de Formations de Formateurs (ToT). • Expérience confirmée dans l'intégration de l'approche Genre et de l'inclusion sociale (femmes, déplacés/réfugiés).
Spécialiste SIG / Suivi Écologique & Appui Linguistique (Arabe tchadien)	• Compétences avérées en cartographie participative et SIG (QGIS/ArcGIS, formats Shapefile/GeoPackage, système WGS84) ainsi qu'en protocoles rapides de suivi de la biomasse/végétation (compatibles NDVI). • La maîtrise de l'arabe tchadien (et idéalement des langues locales du Ouaddaï, du Sila ou du Salamat) au sein de l'équipe n'est pas obligatoire mais constitue un atout pour garantir la qualité des traductions pédagogiques et des diagnostics de terrain.

5. DOSSIER DE CANDIDATURE ET STRUCTURE DE L'OFFRE À SOUMETTRE

Les soumissionnaires intéressés envoient leur offre par courriel, selon les Instructions aux Soumissionnaires (PRO-05), en trois fichiers distincts : A – Dossier administratif (documents d'exclusion et de sélection) ; B – Offre technique ; C – Offre financière.

5.1. Fichier B – Offre technique (plan de mise en œuvre limité à 10 pages maximum)

Le soumissionnaire rédige son plan de mise en œuvre technique, limité strictement à dix (10) pages maximum (hors annexes), articulé selon les sept (07) rubriques obligatoires suivantes :

- **1. Compréhension du contexte et des enjeux :** Analyse fine des dynamiques pastorales, écologiques, foncières, sociales (peuples autochtones, transhumants, réfugiés/retournés, personnes âgées et personnes en situation de handicap) et sécuritaires dans les provinces du Ouaddaï, du Sila et du Salamat.
- **2. Méthodologie par phase/livrable et référentiels :** Description détaillée de l'approche par phase/livrable (L1 : Cadrage/Diagnostic/Conception pédagogique & Kit validé ; L2 : ToT et lancement des 15 premiers CEAP ; L3.1–L3.4 : Suivi-coaching trimestriel à distance ; L4 : Évaluation finale et révision du kit) et des référentiels techniques utilisés, avec leur adaptation concrète aux parcours communaux tchadiens.
- **3. Architecture préliminaire du curriculum :** Proposition structurée des modules de formation, de leur durée, de la démonstration d'au moins 60 % de pratique, de l'articulation avec le calendrier pastoral, de la variante CEAP femmes (petits ruminants, santé animale, CEAP dédiés aux femmes), des modules jeunes, du modèle de PCGP (~2 000 ha, accès échelonné aux points d'eau) et du lien avec les activités A2.2.2 et A2.2.3 (2.2.2.1, 2.2.3.1 & 2, 2.2.3.2, 2.2.3.3).

- **4. Matrice de réponse aux exigences et cadrage du suivi L3 :** Tableau de conformité apportant une réponse explicite à chacune des exigences techniques de la Section 3.1 et précisant le contenu opérationnel des 4 rapports trimestriels de suivi (L3.1 à L3.4).
- **5. Organisation de l'équipe et allocation des jours :** Composition de l'équipe mobilisée (ou profil du consultant), répartition précise des jours-hommes par expert et par livrable (L1, L2, L3.1–L3.4, L4) en cohérence avec le volume indicatif du TDR, et décompte des jours de présence terrain par province.
- **6. Chronogramme d'exécution :** Diagramme de Gantt détaillé couvrant les 18 mois du contrat, les missions au Tchad, les échéances maximales des livrables (S8 pour L1, validation comprise ; S14 pour L2 ; trimestres suivant L2 pour L3.1–L3.4 ; M18 pour L4) et intégrant les délais de validation d'Acted (10 jours ouvrés + 5 jours ouvrés).
- **7. Analyse des risques et mesures d'atténuation :** Identification des risques majeurs (sécurité et accès, contraintes de la saison des pluies, barrières linguistiques, mobilité saisonnière des éleveurs) et mesures concrètes d'atténuation.

Annexes et justificatifs obligatoires (hors plafond des 10 pages) :

- Les Curriculum Vitae (CV) détaillés et signés de tous les experts clés proposés (3 pages max. par CV) ;
- Au moins deux (02) références vérifiables de missions similaires réalisées au cours des 5 dernières années, accompagnées des attestations de bonne exécution et coordonnées des commanditaires ;
- Un échantillon significatif de supports pédagogiques illustrés ou manuels de formation déjà produits pour des publics peu alphabétisés ;
- Les attestations de disponibilité signées des experts clés pour les périodes prévues de L1, L2 et L4, ainsi que l'engagement écrit à reprendre sans surcoût tout livrable non validé ;
- L'engagement environnemental (« Critère vert ») dûment signé selon le modèle joint au DAO (regroupement des missions internationales sans aller-retour supplémentaire entre L1 et L2, supports numériques par défaut et impressions limitées aux supports terrain, regroupement des déplacements terrain et partage des véhicules entre experts, et respect strict des sauvegardes environnementales du GCF).
- Les CV et l'échantillon de supports sont placés dans le fichier B ; les références, les attestations de disponibilité et d'engagement de reprise, et l'engagement environnemental sont placés dans le fichier A, avec les documents légaux, les passeports et les déclarations listés dans les Instructions aux Soumissionnaires (PRO-05) et la Liste de vérification du soumissionnaire (PRO-06.3).

5.2. Fichier C – Offre financière

- Le Formulaire d'Offre (PRO-06) d'Acted, rempli en dollars américains (USD), toutes taxes comprises, indiquant un prix forfaitaire et ferme par ligne (L1, L2, L3.1 à L3.4, L4, frais de déplacement de L1-L2 et de L4), accompagné d'une décomposition financière détaillée (jours-hommes et taux journalier par expert et par livrable ; voyages, transport, hébergement et per diem des experts). Le volume indicatif est de 146 jours-hommes pour l'ensemble de l'équipe. Les frais liés aux participants aux formations (transport, per diem et, le cas échéant, location de salle) sont pris en charge par Acted et ne doivent pas être inclus. Le prix offert est un prix brut : la retenue à la source de 25 % prévue par la législation tchadienne est déduite de chaque paiement (voir les Instructions aux Soumissionnaires, PRO-05).

6. PROCESSUS D'ÉVALUATION ET GRILLE DE SÉLECTION

L'évaluation des offres s'effectuera en deux étapes successives : (1) vérification des critères d'exclusion lors du dépouillement administratif (fichier A), puis, après la séance d'ouverture, des critères de sélection (Accepté / Rejeté) à partir des fichiers A et B, puis (2) notation d'attribution sur 100 points répartie à parts égales entre le Prix (50 points) et la Valeur Technique (50 points). Seules les offres obtenant au moins 30 points sur 50 en valeur technique voient leur offre financière (fichier C) ouverte et notée :

6.1. Étape 1 – Critères d'exclusion et de sélection (Accepté / Rejeté)

- **Critères d'exclusion :** Respect des politiques d'Acted et des règles du bailleur (criblage GCF des structures et des experts) ; complétude des documents légaux d'activité ; copie des passeports valables jusqu'à la fin de L4 (ou attestation de demande de renouvellement) et déclaration sur l'honneur signée relative à l'entrée et au visa de prestation de service au Tchad.
- **Critères de sélection :** Au moins 2 missions similaires au cours des 5 dernières années avec attestations de bonne exécution ; Chef de mission justifiant d'au moins 7 ans d'expérience en gestion des parcours ; aucun bilan négatif dans la base fournisseurs Acted ni auprès des références contactées ; attestations de disponibilité des experts clés pour L1, L2 et L4 ; engagement à reprendre sans surcoût tout livrable non validé ; et engagement environnemental (« critère vert ») signé selon le modèle du DAO (regroupement des missions internationales, supports numériques par défaut, regroupement des déplacements terrain et partage des véhicules entre experts, respect des sauvegardes environnementales du GCF).

6.2. Étape 2 – Grille d'attribution sur 100 points (Prix 50 pts / Technique 50 pts)

Les offres retenues à l'issue de l'Étape 1 sont d'abord notées sur la valeur technique (50 points) ; seules celles obtenant au moins 30 points sur 50 voient leur offre financière ouverte et notée (50 points), pour une note finale sur 100 points. Pour chacune des trois rubriques techniques ci-dessous (Équipe, Méthodologie et curriculum, Plan de travail), le comité attribue une note brute de 0 à 5 selon le nombre d'éléments validés parmi les 10 critères listés (0 élément présent = 0 ; 1–2 éléments = 1 ; 3–4 éléments = 2 ; 5–6 éléments = 3 ; 7–8 éléments = 4 ; 9–10 éléments = 5), puis applique le coefficient multiplicateur correspondant :

CRITÈRE D'ATTRIBUTION	ÉLÉMENTS D'APPRÉCIATION (10 ÉLÉMENTS PAR RUBRIQUE TECHNIQUE)	POINTS MAX
1. Offre financière (Prix total TTC en USD)	Comparaison sur le prix total ferme en USD TTC des lignes 1 à 9 du PRO-06 (L1, L2, L3.1 à L3.4, L4 et frais de déplacement de L1-L2 et de L4). La note maximale de 50 points est attribuée à l'offre conforme la moins-disante ; les autres offres reçoivent la note 50 × (prix le plus bas / prix de l'offre).	**50 points**
2. Équipe (CV) [Note sur 5 × 3]	1. Le chef de mission a un Bac+5 ou une expérience équivalente. 2. Il a une expérience au Tchad, idéalement dans l'Est. 3. Il a déjà animé des ToT ou des formations d'adultes. 4. Un pédagogue de l'équipe a au moins 5 ans d'expérience dans la conception de curricula FFS/APFS. 5. L'équipe a déjà produit des supports pour des publics peu alphabétisés (visible dans les échantillons). 6. L'équipe a une expérience en genre et inclusion. 7. L'équipe a des compétences SIG (QGIS ou ArcGIS, formats .shp ou .gpkg). 8. L'équipe a des compétences en suivi écologique ou NDVI. 9. L'équipe parle l'arabe tchadien. 10. L'équipe parle une langue locale de l'Est.	**15 points**
3. Méthodologie et curriculum [Note sur 5 × 3]	1. Les 6 blocs thématiques sont couverts (y compris le lien avec les activités A2.2.2 et A2.2.3). 2. Les modules suivent le calendrier pastoral. 3. Au moins 60	**15 points**

	% de pratique, démontré. 4. Une variante est prévue pour les femmes (petits ruminants, santé animale). 5. Des modules sont prévus pour les jeunes. 6. L'inclusion des réfugiés, transhumants, peuples autochtones, personnes âgées et personnes en situation de handicap est prévue. 7. Le diagnostic est participatif et identifie les parcours dégradés. 8. Le plan de gestion type couvre environ 2 000 ha et organise l'accès échelonné aux points d'eau. 9. Le protocole de suivi écologique prend moins de 2 heures et reste compatible avec le NDVI et avec la cartographie 1.2.2.1. 10. Les supports sont illustrés et traduits en arabe tchadien.	
4. Plan de travail, jours et risques [Note sur 5 × 3]	1. Les jours sont répartis par expert et par livrable. 2. Le total des jours est cohérent avec le volume indicatif du TDR. 3. Les jours de terrain sont précisés par province. 4. Les missions au Tchad (L1-L2 et L4) sont datées et leur durée est précisée. 5. Le Gantt couvre toute la durée du contrat. 6. La saison des pluies est prise en compte. 7. La sécurité et l'accès sont traités avec au moins une mesure concrète. 8. La langue et la mobilité des éleveurs sont prises en compte. 9. Le Gantt prévoit, pour chaque livrable, 10 jours ouvrés de relecture par Acted puis 5 jours ouvrés de reprise par le prestataire. 10. Le contenu des 4 rapports trimestriels de suivi (L3.1 à L3.4) est décrit.	**15 points**
5. Délais d'exécution	Barème (modèle PRO-08.3) : toutes les échéances proposées sont égales ou antérieures aux échéances maximales (L1 au plus tard S8 (validation comprise) ; L2 au plus tard S14 ; L3.1 à L3.4 à la fin de chaque trimestre suivant L2 ; L4 au plus tard M18) = 5 points ; dépassement maximal inférieur ou égal à 2 semaines = 3,75 points ; supérieur à 2 semaines et inférieur ou égal à 3 semaines = 2,5 points ; supérieur à 3 semaines et inférieur ou égal à 4 semaines = 1,25 point ; plus de 4 semaines = 0 point.	**5 points**

7. MODALITÉS D'EXÉCUTION, DE PAIEMENT ET ENGAGEMENTS ÉTHIQUES

- **Échéancier de paiement :** Les paiements seront effectués par virement bancaire en plusieurs tranches conditionnées à la réception, la vérification technique et la validation formelle par écrit de chaque livrable, attestée par un Certificat de Fin et de Conformité (PRO-14) signé par le prestataire, le Chef de Projet SCALE, le Country Logistics Manager et le Directeur Pays d'Acted. Aucune avance n'est versée avant la réception par Acted de la garantie de restitution d'acompte (PRO-17) (une copie scannée signée est acceptée) :

ÉCHÉANCE / TRANCHE	BASE DE CALCUL ET MODALITÉ DE PAIEMENT	PIÈCE JUSTIFICATIVE
Avance au démarrage	Montant de la ligne 3 du Formulaire d'Offre (PRO-06) : frais de déplacement de L1 et L2, versés à la signature du contrat.	Contrat signé, garantie de restitution d'acompte (PRO-17) reçue par Acted (copie scannée signée acceptée) (à remettre dans les 5 jours ouvrés suivant la signature) et facture d'avance
Paiement L1	Prix forfaitaire ferme du livrable L1 (Cadrage + diagnostic terrain + conception pédagogique & kit validé).	Certificat de validation PRO-14 et facture
Paiement L2	Prix forfaitaire ferme du livrable L2 (ToT des formateurs et formation des 15 premiers CEAP).	Certificat de validation PRO-14 et facture
Paiement L3.1 (Trimestre 1)	Prix forfaitaire ferme du rapport trimestriel, payé à sa validation. Le rapport contient au moins : (i) le nombre et les comptes rendus des sessions de coaching tenues ; (ii) la liste des plans de gestion relus et commentés ; (iii) l'analyse des difficultés rencontrées par les formateurs sur le terrain et les réponses techniques apportées.	Rapport L3.1 validé (PRO-14) et facture
Paiement L3.2 (Trimestre 2)	Prix forfaitaire ferme du rapport trimestriel, payé à sa validation. Le rapport contient au moins : (i) le nombre et les comptes rendus des sessions de coaching tenues ; (ii) la liste des plans de gestion relus et commentés ; (iii) l'analyse des difficultés rencontrées par les formateurs sur le terrain et les réponses techniques apportées.	Rapport L3.2 validé (PRO-14) et facture
Paiement L3.3 (Trimestre 3)	Prix forfaitaire ferme du rapport trimestriel, payé à sa validation. Le rapport contient au moins : (i) le nombre et les comptes rendus des sessions de coaching tenues ; (ii) la liste des plans de gestion relus et commentés ; (iii) l'analyse des difficultés rencontrées par les formateurs sur le terrain et les réponses techniques apportées.	Rapport L3.3 validé (PRO-14) et facture
Paiement L3.4 (Trimestre 4)	Prix forfaitaire ferme du rapport trimestriel, payé à sa validation. Le rapport contient au moins : (i) le nombre et les comptes rendus des sessions de coaching tenues ; (ii) la liste des plans de gestion relus et commentés ; (iii) l'analyse des difficultés rencontrées par les formateurs sur le terrain et les réponses techniques apportées.	Rapport L3.4 validé (PRO-14) et facture
Avance avant la mission L4	Montant de la ligne 9 du Formulaire d'Offre (PRO-06) : frais de déplacement de L4, versés après validation du rapport L3.4.	Rapport L3.4 validé, garantie de restitution d'acompte (PRO-17) reçue par Acted

		(copie scannée signée acceptée) et facture d'avance
Paiement **L4 (Solde)**	Prix forfaitaire ferme du livrable L4 (Mission d'évaluation finale des CEAP au Tchad et kit pédagogique révisé).	Certificat de validation PRO-14 et facture finale

- **Propriété intellectuelle et confidentialité :** L'ensemble des supports, curricula, cartes, bases de données et outils produits dans le cadre de cette mission demeure la propriété exclusive d'Acted, du FSE et du Fonds Vert pour le Climat. Le prestataire s'engage à une stricte confidentialité concernant toutes les données recueillies.
- **Déplacements, sécurité et assurance :** Les voyages internationaux et nationaux des experts, leur transport sur le terrain entre les bases et les sites des CEAP, ainsi que leurs per diem et leur hébergement, sont à la charge du Prestataire et inclus dans son offre. Les déplacements dans les provinces d'intervention sont coordonnés avec Acted et soumis à ses règles et procédures de sécurité : les experts suivent le briefing de sécurité d'Acted dès leur arrivée et respectent ses consignes. Acted peut reporter ou annuler une mission de terrain pour raison de sécurité ; les échéances concernées sont alors décalées d'autant, sans pénalité pour l'une ou l'autre partie et sans surcoût pour Acted. Le Prestataire obtient à ses frais les visas et autorisations nécessaires à une mission de prestation de service et assure ses experts (santé, accident, rapatriement) pendant toute la durée du contrat ; il en fournit l'attestation avant la première mission. La responsabilité d'Acted ne peut être engagée à ce titre.
- **Conformité éthique et politiques de sauvegarde :** Le prestataire retenu et l'ensemble de ses experts devront adhérer sans réserve aux politiques d'Acted en matière d'éthique, de lutte contre la fraude et la corruption, de Protection contre l'Exploitation et les Abus Sexuels (PEAS / PSEA), de protection de l'enfance ainsi qu'aux sauvegardes environnementales et sociales du Fonds Vert pour le Climat.